

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
**du vendredi 27 février 2015 – 20 h – salle du conseil**



- Convocation en date du 16 février 2015
- Absents excusés : Paula COUTELLIER (pouvoir donné à Marie-Annick MARCEAUX)
- Secrétaire de séance : Alexandra MARTINS

Le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.



**ORDRE DU JOUR**

**ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE**

Dans le cadre des séances où le Conseil Municipal est amené à voter les comptes administratifs, il y a lieu d'élire un président de séance chargé d'animer les débats précédant le vote  
Madame Legras est candidate :  
Madame Legras est élue présidente de séance à l'unanimité.

**VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014**

Chaque conseiller a reçu avec sa convocation les documents.  
M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion des budgets M14 principal, et M49 assainissement établis par le trésorier municipal. Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité  
Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2014 établis par le trésorier municipal relatifs aux budgets M14 et 49

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs relatifs à l'exercice budgétaire 2014. Ceux-ci présentent les résultats suivants :

➤ **Budget principal M14**

L'exercice comptable 2014 a donné lieu aux résultats ci-dessous :

**Fonctionnement**

Recettes	446 451,85 €		
Dépenses	453 504,96 €		
- résultat fonctionnement 2014		déficit	7 053.11 €
- Résultat cumulé 2013		excédent	304 379.06 €
- Résultat cumulé 2014		excédent	297.325,95 €

**Investissement**

Recettes	139 852,90 €		
Dépenses	211 020,46 €		
- résultat investissement 2014		déficit	71 168.2 €
- Résultat cumulé 2013		excédent	3 378,32 €
- Résultat cumulé 2014		déficit	67 789,24 €

Résultat de clôture M14 – 2014 - excédent 229 536,71€

**Budget assainissement M 49**

L'exercice comptable 2014 a donné lieu aux résultats ci-dessous :

## **Exploitation**

Recettes	:	149 448,39 €		
Dépenses	:	96 603,61 €		
- résultat exploitation 2014			excédent	52 844,78 €
- Résultat cumulé 2013			excédent	50 527,66 €
- Résultat cumulé 2014			excédent	103 372,44 €

## **Investissement**

Recettes		83 096,10 €		
Dépenses		95 630,48 €		
- résultat investissement 2014			déficit	12 561,38 €
- Résultat cumulé 2013			déficit	6 321,41 €
- Résultat cumulé 2014			déficit	18 882,79 €

Résultat de clôture M 49 – 2014                      excédent                      84 489,65 €

La Présidente de séance, Madame LEGRAS est chargée de mener les débats relatifs aux votes des comptes administratifs présentés.

Le Maire se retire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs du budget M14 et M49 qui lui ont été présentés.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

### ➤ **Budget principal :**

Le conseil municipal, après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 297 325,95 € et un déficit d'investissement de 67 789,24, décide, à l'unanimité, d'affecter

- Chapitre 1068            :    67 789,24 €
- Chapitre R 002        :    229 536,71 €
- Chapitre D 001        :    67 789,24 €

### ➤ **Budget assainissement :**

Le conseil municipal, après avoir constaté un excédent d'exploitation de 103 372,44 € et un déficit d'investissement de 18 882,79 €, décide, à l'unanimité d'affecter

- Chapitre : 1068 : 18 882,79 €
- Chapitre D 001 : 18 882,79 €
- Chapitre R 002 : 84 489,65 €

## **Orientation 2015 :**

Dans le cadre de la préparation du budget 2015, il y a lieu d'orienter les dépenses d'investissement en fonction des travaux qui seront à réaliser.

Une première liste, non exhaustive, est présentée par Monsieur le Maire :

- Aménagement du nouveau cimetière.
- Aménagement d'une zone sécurisée sur la D.961
- Achat de drapeau et plaque pour la salle polyvalente et la mairie
- Pose d'un radar à la montagne. L'achat et la pose d'un radar déjà voté par le conseil est subventionné à hauteur de 3 000 € (1 500 € au titre des amendes de police et 1 500 € au titre de la réserve parlementaire
- La définition d'une zone limitée à 70, au secteur des Mouillères sur la D 738.
- Renouvellement de tables et de chaises dans la salle polyvalente.
- Révision de la toiture de l'église.
- Abattage d'un poirier sur l'accotement de la VC2
- Renouvellement du matériel informatique du secrétariat.
- Achat de matériel pour les agents techniques.
- Embellissement de l'espace public du village

- Appelé à s'exprimer, le conseil municipal, à l'unanimité propose pour le programme de 2015 de :
- Surseoir en 2016 le projet d'aménagement d'une zone sécurisée sur la D.961, l'étude de ce projet est soumis à la commission Urbanisme, environnement.
  - Décide d'appliquer et de retenir pour le programme investissement 2015 les travaux ci-après :
    - o L'aménagement du nouveau cimetière.
    - o Aménagement de la zone limitée à 70.
    - o Confie à la commission Urbanisme, environnement l'étude des projets et des achats nécessaires pour l'embellissement de l'espace public, l'achat de matériel pour le service technique et le secrétariat
  - Demande à la dite commission de transmettre ses orientations à la commission des finances dans l'objectif de préparation du budget 2015
  - Demande que les réflexions de ces deux commissions soient présentées lors des prochains conseils.

### **Aménagement du nouveau cimetière :**

Suite à la réflexion déjà engagé sur l'aménagement, le conseil approuve à l'unanimité l'aménagement du nouveau cimetière. Le plan de financement de ces travaux pourrait bénéficier une dotation dans le cadre d'une DEMR.

Le conseil municipal :

- Approuve l'aménagement du nouveau cimetière.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande

### **Convention Groupement scolaire Noyers/Lorris :**

Une convention a été élaborée dans le cadre de la commission scolaire Noyers/ Lorris. Cette convention a été transmise à chaque élu avant le conseil.

Après consultation le conseil approuve à l'unanimité la convention présentée par la commission scolaire Noyers/Lorris et autorise le Maire à signer la convention de service pour l'accueil des enfants de Noyers au sein du groupe scolaire de Lorris.

### **Organisation des élections territoriales le 2 et 29 Mars 2015 :**

Les tableaux d'affichage pour les 4 listes présentant leur candidature ont été mis à disposition sur la commune, près du bureau de vote (mairie de Noyers) et dans le cadre du quartier de la Borde.

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h. La composition du bureau de vote et un tableau de Permanences a été établi. Il sera transmis à chaque conseiller et affiché dans le bureau de vote.

### **DIVERS :**

- Monsieur le Maire informe le conseil du travail de réflexions engagées sur la mise en place d'une convention de location ou mise à disposition des salles communales par une commission restreinte et temporaire décider lors du précédent conseil.
- Suite aux dernières demandes formulées tant par un particulier et une association, le conseil rappelle que chaque occupation de la salle est soumise à location et que la mise à disposition permanente d'une clé n'est pas acceptée. L'utilisation des salles communales est gérée par les services municipaux et son utilisateur doit retirer et déposer la clef avant et après chaque utilisation.
- A la majorité des élus présents, le conseil demande à Monsieur le Maire de poursuivre la suspension de location de salle auprès de l'association ANIM-POK 45.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la situation du drainage hydraulique situé sur le territoire de la commune. Le conseil se montre favorable à une réflexion sur la gestion du drainage hydraulique en collaboration avec les propriétaires et les exploitants agricoles. Le dossier est confié à la commission Urbanisme, environnement.
- Monsieur le Maire fait le point sur le repas des + de 70 ans organisé par le CCAS le dimanche 15 Mars à 12h30.
- Monsieur Le Maire informe d'une réunion avec les élus organisée par le SICTOM dans le cadre d'un programme de consultation. Marc Pelletier (délégué titulaire auprès du SICTOM)

effectue un compte rendu des réunions du conseil syndical et précise que dans le cadre du programme de consultation engagé par le SICTOM, il est prévu que la population soit consultée ou informée.

- Dans le cadre de la campagne pour les élections du 22 et 29 Mars 2015, Monsieur le Maire informe le conseil que deux réunions publiques sont organisées à la salle polyvalente à Noyers le vendredi 06 Mars à 17 h30 et le Mardi 17 Mars à 18 h par des candidats
- Dans le cas d'un deuxième tour lors des élections du 22 et 29 Mars, la commune de Lorris demande une aide pour le Mercredi 25 Mars 15h. Des élus se portent volontaire.
- Monsieur le maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal le Vendredi 27 Mars 20 h.

**TOUR DE TABLE :**

- Madame Marceaux demande si une vérification de la classification foncière peut être effectuée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures**

Xavier RELAVE maire	Valérie MORLET 1ère adjointe	Marc PELLETIER 2 <sup>ème</sup> adjoint	Monique LEGRAS 3 <sup>ème</sup> adjoint
Eric BARNAULT Conseiller	Laurent HURISSE Conseiller	Marie-Annick MARCEAUX Conseillère	Cédric COUDRE Conseiller
Alexandra MARTINS Conseillère	Séverine FOREST Conseillère	Amaury DAVID Conseiller	Magna FERREIRA Conseillère
Paula COUTELLIER Conseillère Absente excusée (donne pouvoir à Mme MARCEAUX	Isabelle VINET Conseillère		